



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2984

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de structures ressources pour l'année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2984**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de structures ressources pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon exerce une compétence obligatoire relative aux enseignements artistiques, à travers le schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021, adopté par délibération du Conseil n° 2017-2435 du 15 décembre 2017.

**I - Objectifs généraux**

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques, fruit d'un travail concerté avec les communes et les établissements du territoire, formalise les ambitions et les objectifs de la Métropole en matière d'enseignement artistique. Il s'agit de favoriser un élargissement des publics touchés en nombre et dans leur diversité, de penser la formation artistique dans sa globalité et avec tous les publics, et de structurer l'offre sur le territoire métropolitain en accompagnant les coopérations et mutualisations.

Pour mettre en œuvre certaines des actions de ce schéma, la Métropole entend établir des partenariats avec différentes structures ressources qui contribuent à l'accompagnement des établissements et à la structuration des enseignements artistiques sur le territoire. Certains de ces partenariats font l'objet d'un financement, au titre de la mise en œuvre de missions spécifiques.

Les interventions du Conseil général du Rhône en faveur des enseignements artistiques intégraient des soutiens financiers à 4 structures ressources : la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), l'association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), le Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne-Rhône-Alpes et Léthé musicale. La Métropole a reconduit le soutien apporté à ces structures depuis 2015, tout en appliquant les différents cadrages budgétaires.

La présente délibération porte sur le soutien pour l'année 2018 à des structures ressources dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du schéma métropolitain. Il est proposé de renouveler les partenariats avec la CMFRGL, le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes et Léthé musicale, et de confier des missions au carrefour des rencontres artistiques pluriculturelles (CRA.P). L'ASEAR, qui doit redéfinir son projet et sa gouvernance, n'a pas sollicité de soutien en 2018.

**II - La CMFRGL**

La CMFRGL rassemble, sur le territoire du Département du Rhône et de la Métropole, des structures musicales, associatives ou municipales. 134 structures sont adhérentes à la CMFRGL, dont 77 écoles de musique (43 du Département du Rhône, 34 de la Métropole). Dans le périmètre des structures soutenues en 2018 par la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, 31 des 73 établissements adhèrent à cette fédération.

La CMFRGL est affiliée à la Confédération musicale de France Rhône-Alpes (CMFRA), elle-même liée à la Confédération musicale de France (CMF), structure reconnue d'utilité publique et interlocuteur de l'État et des institutions nationales. La CMFRGL accompagne des structures de pratique musicale amateur (écoles de musiques, orchestres, harmonies, Brass band, etc.) sur des enjeux administratifs et au travers de certains dispositifs pédagogiques.

### 1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2017

Par délibération n° 2017-2192 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 22 600 € au profit de la CMFRGL pour son programme d'actions 2017. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- la mise en œuvre de missions générales vis à vis des établissements (expertise et conseil, accompagnement de la Métropole sur la définition du schéma métropolitain),
- l'organisation de stages de formation (stage de direction d'orchestre suivi par 9 élèves, colonies musicales qui ont concerné 120 élèves, stage pour les élèves adolescents qui a concerné 56 élèves), l'organisation de championnats et concours (édition 2017 du championnat de France de Brass band à l'Auditorium de Lyon), le fonctionnement de 2 orchestres de rayonnement départemental (orchestre junior, 60 membres et classe d'orchestre, 26 membres),
- le soutien à la structuration des petites structures (mise à disposition d'un outil numérique de gestion pour les adhérents, assurance groupe pour toutes les associations membres, accompagnement à la mise en place du chèque emploi associatif).

### 2° - Programme d'actions 2018

Le programme d'actions de l'année 2018 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise de la CMFRGL :

- des actions de soutien à la professionnalisation des établissements de statut associatif (accompagnement des bénévoles, services et outils mutualisés, conseils et accompagnement, apport d'expertise dans le cadre de réflexions autour d'un projet de groupement d'employeurs pour les écoles de musique associatives, travail sur les outils numériques mené par la CMF à l'échelon national),
- des actions d'éducation et de formation artistique renforçant l'offre d'enseignement artistique du territoire : organisation de stages, colonies musicales, etc.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 22 600 € pour l'année 2018.

### 3° - Budget prévisionnel 2018

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
dépenses de fonctionnement	51 800	subventions	
		Métropole de Lyon	22 600
		Conseil départemental du Rhône	18 000
		Sponsors/mécénat (Crédit Mutuel, JS Musique, Bellecour Musique, Cogem)	6 900
colonie Cublize	41 000	colonie Cublize	49 600
Musical été	30 000	Musical été	34 000
initiation formation direction de chœur	5 000	initiation formation direction de chœur	4 200
orchestre junior départemental	4 000	orchestre junior départemental	500
classe d'orchestre départemental	4 500	classe d'orchestre départemental	5 000
aides aux sociétés musicales	4 500		
<b>TOTAL</b>	<b>140 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>140 800</b>

### III - L'association Léthé musicale

Léthé musicale est une association qui assure 2 missions principales. Elle est à la fois un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'accueil d'enfants et adultes en situation de handicap et elle accompagne les structures d'enseignement artistique demandeuses pour permettre l'accès de tous à une pratique musicale. Son action est orientée vers ceux pour qui l'accès à la pratique artistique en milieu ordinaire nécessite un accompagnement : enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes, etc.

Au titre de son rôle d'établissement d'enseignement artistique, l'association mène des ateliers de musique adaptés et de musicothérapie réguliers (hebdomadaires et bimensuels) et des stages d'été. Des ateliers au domicile des adhérents, ou dans leur institution, sont organisés pour les personnes non mobiles via "Musicadom" (structure annexe labellisée permettant aux adhérents de bénéficier des dispositifs liés à l'emploi à domicile).

Au titre de son rôle d'accompagnement des autres structures d'enseignement musical, l'association conduit des ateliers, stages, formations, conférences, actions de diffusion et concerts, en partenariat avec des structures culturelles (conservatoires, équipements culturels) ou médico-sociales (hôpitaux, associations de gestion du secteur handicap).

#### 1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2017

Par délibération n° 2017-2191 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 3 274 € au profit de Léthé musicale pour son fonctionnement 2017 en tant qu'établissement d'enseignement artistique. Son activité d'école de musique a représenté, en 2017, 2 580 heures d'ateliers et 110 heures de stage d'été, auxquels ont participé 526 personnes (434 adultes et 92 enfants).

Par délibération n° 2017-2192 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 21 000 € au profit de Léthé musicale pour son programme d'actions 2017 en tant que structure ressource des enseignements artistiques. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels auprès des établissements d'enseignement artistique du territoire, au bénéfice de l'intégration de la question du handicap (projet de mise en place d'un réseau de référents handicap dans chaque établissement),
- la mise en œuvre de dispositifs et actions concrètes vis à vis des élèves en situation de handicap dans les établissements métropolitains. Cela a, notamment, concerné le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (conférence, table ronde : musique, pédagogie, soin), le Centre de la voix Rhône-Alpes (organisation de Vocamix) et la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Vieux Lyon (conférence),
- l'organisation de formations "musique/handicap", la participation aux travaux organisés par les différents acteurs locaux et nationaux, la dynamisation du réseau Culture handicap, et des actions de diffusion.

#### 2° - Programme d'actions 2018

Compte tenu de la cohérence générale du projet de l'association, il est proposé de la soutenir via une seule subvention globale. Le programme d'actions de l'année 2018 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise de Léthé musicale :

- la poursuite de son activité de centre de pratiques artistiques accueillant des publics en situation de handicap, et mettant en œuvre des actions d'éducation musicale pour les publics éloignés des offres existantes (enseignement, ateliers, stages),
- des actions de soutien et d'accompagnement aux établissements pour l'adaptation aux situations de handicap : sensibilisation, mise en œuvre de dispositifs d'accueil, organisation de formations, journées professionnelles et conférences,
- des actions de diffusion (création et diffusion de spectacles).

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 24 300 € pour l'année 2018.

**3° - Budget prévisionnel 2018**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat, consommation de matières et fournitures diverses	9 222	ventes (droits d'inscription ateliers et stages, etc.)	188 972
services extérieurs (sécurité, assurance, documentation, etc.)	18 807	subventions Métropole	24 300
autres services extérieurs (honoraires, communication, etc.)	33 576	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	5 000
		Agence régionale de santé (ARS)	8 500
impôts et taxes (société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique -SACEM)	204	Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000
		communes	18 900
		autres	34 705
charges de personnel	277 241	autres produits (mécénat, dons)	43 673
<b>TOTAL</b>	<b>339 050</b>	<b>TOTAL</b>	<b>339 050</b>

**IV - Le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes**

Le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, est une association créée en 1990, à l'initiative du Ministère de la culture. Son action se décline en 3 principales missions :

- la formation des professeurs des écoles de musique à travers les programmes de formation initiale et de formation continue diplômante pour les personnes déjà en poste, menant au diplôme d'État (DE) d'enseignement de la musique,
- une présence forte sur le champ de la recherche (publications, rencontres, colloques) avec l'objectif d'être un lieu de référence sur tous les domaines liés aux enseignements artistiques,
- la gestion d'un pôle de ressources : un centre de documentation ouvert aux professionnels, lieu d'échanges, de débats à même de contribuer à la construction de l'identité professionnelle des enseignants de la musique.

**1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2017**

Par délibération n° 2017-2192 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 25 400 € au profit du CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2017. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- la professionnalisation des acteurs des établissements d'enseignement artistique, notamment, à travers un programme de formation diplômante en cours d'emploi au DE de professeur de musique, pour les enseignants déjà en poste dans les différentes écoles de musique,
- l'accompagnement des acteurs du territoire métropolitain dans leur réflexion vis-à-vis de l'accompagnement et de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire, et la construction de réflexions nouvelles sur l'enseignement musical, à travers des journées, rencontres et débats.

**2° - Programme d'actions 2018**

Le programme d'actions de l'année 2018 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise du CEFEDM :

- une offre de formation sur les axes prioritaires du schéma à destination des professionnels du territoire, sur des thématiques transversales (pédagogies collectives, de projet, interdisciplinarité, lien aux acteurs du champ social, etc.), ou à l'échelle des établissements d'une Conférence territoriale des Maires,
- des actions de formation professionnelle continue pouvant, le cas échéant, aboutir à la formation diplômante en cours d'emploi,

- des rencontres professionnelles sur des enjeux émanant du schéma métropolitain ou de la Métropole,
- l'accompagnement des professionnels du territoire métropolitain dans le développement de l'usage des outils numériques pour accompagner et soutenir les élèves dans leur apprentissage artistique (permettre les échanges et le partage des pratiques entre professeurs, etc.),
- le dispositif Inser-Sons, dont l'objet est d'accompagner l'insertion professionnelle des étudiants du CEFEDM porteurs d'un projet artistique.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 25 000 € pour l'année 2018.

### 3°- Budget prévisionnel 2018

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges fixes :		Ministère de la culture et de la communication	973 000
salaires	810 471		
travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	283 805	Métropole	25 000
formation initiale :		collectivités partenaire (FDCE)	12 500
charges salariales	55 499	participations employeurs	156 943
travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	24 646	participation organismes publics	191 954
formation continue :			
charges salariales	33 699	droits d'inscription	53 784
travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	23 411	autres recettes	26 566
formation en cours d'emploi :			
charges salariales	87 393	ressources propres	4 950
travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	125 773		
<b>TOTAL</b>	<b>1 444 697</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 444 697</b>

### V - Le CRA.P

Le CRA.P est un lieu d'apprentissage artistique créé en 1989. On y enseigne les musiques actuelles et urbaines (rap, électro, musiques assistées par ordinateur, poésie de textes slam, scratch, beatmaking, etc.), de l'initiation à la professionnalisation des élèves (via des partenariats avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, le CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon ou l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne, cette dernière délivrant le seul diplôme d'études musicales existant en musiques urbaines en France).

Croiser les esthétiques, susciter les rencontres, inventer des nouvelles formes, créer des chocs artistiques, donner les moyens de s'exprimer et réinventer la pédagogie sont autant de facettes que le projet de CRA.P explore. Ce travail est réalisé en considérant les demandes, attentes et parcours des élèves, acteurs de leur formation.

Le CRA.P est, à la fois, un lieu d'éducation et de formation artistique, et une structure ressource au service des autres établissements du territoire, pour développer la prise en compte des disciplines des musiques actuelles et urbaines dans toutes les structures.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma métropolitain, le CRA.P apparaît comme une ressource structurante pour les établissements du territoire, compte tenu de :

- son positionnement sur des esthétiques artistiques peu représentées au sein des établissements du territoire métropolitain, et dont la prise en compte peut favoriser une diversification des publics touchés,
- sa capacité à accompagner les acteurs du territoire métropolitain via différentes modalités et projets,
- son projet qui ambitionne d'alimenter et nourrir un terreau de musiciens professionnels, sur des esthétiques où des débouchés sont possibles et le nombre de professionnels formés trop faible pour permettre de développer les propositions.

### 1° - Programme d'actions 2018

Le programme d'actions de l'année 2018 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise de CRA.P :

- son activité de centre de pratiques artistiques et les actions d'éducation et de formation au service du territoire et des établissements (parcours, ateliers, actions de sensibilisation, etc.),
- des actions d'accompagnement avec les structures d'enseignement artistique pour développer la prise en compte des musiques urbaines dans les cursus proposés,
- des actions de diffusion et d'appui aux professionnels au travers de projets (orchestre national urbain, résidences artistiques, etc.).

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 4 000 € pour l'année 2018.

### 2° - Budget prévisionnel 2018

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat, consommation de matières et fournitures diverses	2 100	ventes (droits d'inscription ateliers et stages, etc.)	36 400
services extérieurs (sécurité, assurance, documentation, etc.)	1 450	subventions Métropole	4 000
autres services extérieurs (honoraires, communication, etc.)	2 350	DRAC	14 000
		Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	12 000
charges de personnel	98 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	0
		communes	14 000
		autres	11 000
dotations aux amortissements	1 000	autres produits (mécénat, dons)	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>105 400</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 400</b>

Il est donc proposé au Conseil d'approuver, pour l'année 2018, le soutien à ces structures ressources et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant de :

- 22 600 € à l'association CMFRGL,
- 24 300 € à l'association Léthé musicale,
- 25 000 € à l'association CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes,
- 4 000 € à l'association CRA.P ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 22 600 € au profit de la CMFRGL,
- 24 300 € au profit de l'association Léthé musicale,
- 25 000 € au profit du CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes,
- 4 000 € au profit du CRA.P,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la CMFRGL, l'association Léthé musicale et le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, l'association CRA.P définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 75 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**